2. Le logo

2.1 Les références couleurs

PANTONE : utilisation pour impression en 4 couleurs
CMJN : utilisation pour impression en quadrichromie
RVB : utilisation pour le multimedia
HTML : utilisation pour le web

	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé
	PANTONE 7461 EC et blanc	**QUADRI** Cyan 98 Magenta 23 Jaune 1 Noir 3	**RVB** R0 V131 B190	**HTML** 0083BE
Haut-Jura Saint-Claude	**PANTONE** 7461 EC	**QUADRI** Cyan 98 Magenta 23 Jaune 1 Noir 3	**RVB** R0 V131 B190	**HTML** 0083BE
	PANTONE 5415EC	**QUADRI** Cyan 56 Magenta 24 Jaune 11 Noir 39	**RVB** R92 V127 B146	**HTML** 5C7F92
	PANTONE 382 EC	**QUADRI** Cyan 34 Magenta 0 Jaune 100 Noir 0	**RVB** R190 V214 B0	**HTML** BED600
	PANTONE 166 EC	**QUADRI** Cyan 0 Magenta 78 Jaune 100 Noir 0	**RVB** R224 V82 B6	**HTML** E05206

2.2 Les variantes de couleurs

Le logo s' utilisera en priorité de cette manière :

En couleur sur fond blanc

Niveau de gris sur fond blanc

Blanc sur fonds foncés (pas d'effet de transparence sur les cercles)

Se reporter en page 15 pour une utilisation sur fonds de couleur

2.3 Logo noir et blanc

S'utilise pour les en-tête de Fax ou la fabrication d'un tampon encreur, le cas échéant.
Afin de conserver la lisibilité des 3 cercles lors d'une utilisation en à plat, ils sont séparés par un liseret contour.

2.4 Taille minimum du logo

Afin de ne pas nuire à la bonne lisibilité du logo, une taille minimale est recommandée.
Il ne sera pas autorisé d'utilisation en dessous de cette taille.

2.5 Zone de protection

La zone de protection définit l'espace nécessaire autour du logo afin de le laisser « respirer » et lui donner la visibilité nécessaire à son identification.
Cette zone définit le périmètre dans lequel aucun autre élément (logos, texte, etc.) n' est autorisé.

Cette zone est de 0,5 cm tout autour de chaque élément situé aux extrêmités, à partir de la taille minimale.
Il est de 1 cm minimum pour les tailles au dessus.

Zone de protection de 5mm

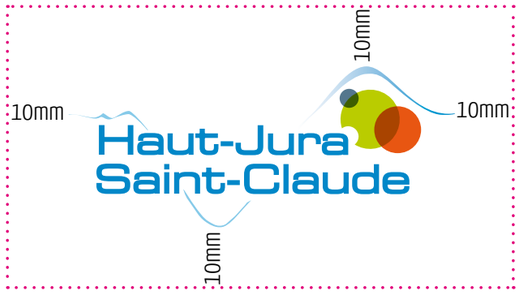

2.6 inscription dans un encadré

Pour respecter l'équilibre des masses, le logo sera centré en respectant la zone de sécurité comme stipulé dans le paragraphe précédent.

L' encadré sera utilisé à chaque fois que cela sera nécessaire, fonction des fonds sur lesquels il sera installé, qu'il soit utilisé en couleur ou en version monochrome.

2.7 Variations proscrites

Ne pas déformer le logo

Ne pas changer la typo

Ne pas ajouter d'effets (ex : ombre portée)

Ne pas dissocier les éléments

2.8 Utilisation sur fonds de couleur

Le logo s'utilise **en priorité sur un fond blanc** selon la présentation dans les paragraphes précédents. Cependant, il peut se placer sur un fond coloré pour autant que sa visibilité et sa lisibilité soient suffisantes. Dans ce cas de figures, l'effet de transparence du logo original ne peut être appliqué. Les cercles sont alors utilisés avec leurs codes couleurs respectifs (en quadri ou en pantone), mais à plat, sans effet.
On choisira de préférence des couleurs tranchantes et des combinaisons de couleurs vives et on évitera des versions ton sur ton ou utilisant des gammes de couleurs trop semblables. Aussi, il reste possible de passer le texte du logo en gris (noir 90%) lorsque le fond de couleur est en dessous de 30% d'encrage afin qu'il soit le plus lisible possible.
Ces ajustements sont laissés à l'appréciation du graphiste. Si ce n'est pas possible, on l'inscrira dans un encadré (voir page 13) ou on l'utilisera en monochromie.

Version prioritaire

Exemples d'utilisation sur fonds de couleur unis

2.9 Utilisation sur fonds images

Le logo peut se placer sur une photo pour autant que, comme dans le cas des fonds de couleurs (voir page 15), il soit tout à fait lisible et visible. Dans le cas contraire, on y appose un encadré selon les règles décrites page 13. Ci-dessous, plusieurs exemples possibles :

2.10 Utilisation avec logos partenaires

La taille et la place du logo ne sont pas imposées. Toutefois, il faut respecter les règles de lisibilité (mettre un encadré blanc si le logo n'est pas assez lisible, voir page 13) et de taille minimale (voir page 12). Cette taille sera proportionnelle à celle des autres partenaires.

Pour que les proportions ne soient pas inégales, les logos à la verticale se calent sur la hauteur des extrêmités du logo, alors que les logos à l'horizontale y sont centrés et de taille équivalente. Le logo de la CCHJSC doit toujours apparaître légèrement plus grand, comme précurseur et motivateur d'une action de partenariat.